L'OBJET DES NÉGOCIATIONS

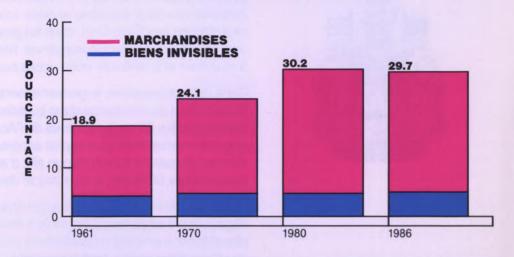
os doubles négociations commerciales visent à assurer à nos biens et à nos services un accès garanti et prévisible aux marchés de même qu'un accès meilleur et élargi à des marchés plus vastes. Elles sont aussi la clé de notre avenir économique. Le commerce nous procure 30 % de notre revenu national et trois millions d'emplois en dépendent.

Dans les 40 dernières années de libéralisation du commerce, nos exportations ont décuplé, notre revenu national a plus que triplé et le nombre des emplois a doublé. Mais une féroce concurrence globale est venue amenuiser notre part des marchés mondiaux. De surcroît, la montée du protectionnisme oppose chaque jour de nouvelles barrières à la vente de nos produits sur les marchés internationaux.

À la nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales, le Canada travaille dur pour renforcer le rôle que joue l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dans le système commercial international, pour éliminer les tarifs douaniers et réduire les autres barrières au commerce, et pour étendre les règles du GATT aux produits agricoles et aux services. Nous menons par ailleurs des négociations complémentaires avec les États-Unis visant "le plus large ensemble possible de réductions mutuellement avantageuses des obstacles au commerce de biens et de services".

Le Canada et les États-Unis sont chacun le plus important client de l'autre, effectuant le plus fort volume d'échanges entre deux pays – plus de 170 milliards \$. Notre voisin du sud absorbe 77 % de nos exportations et de ce commerce dépendent plus de deux millions d'emplois au Canada. Il est donc logique que nous voulions maintenir, renforcer et protéger notre accès au marché américain par la conclusion d'un accord à long

EXPORTATIONS CANADIENNES EN POURCENTAGE DU PIB



terme qui soit à la fois global, formel et aussi conforme aux obligations que nous avons contractées en vertu du GATT. Le gouvernement américain considère nos négociations bilatérales comme les plus importantes dans l'histoire des États-Unis.

MAINTIEN DE L'ACCÈS

 Nous négocions un nouveau régime pour les recours commerciaux. Nous cherchons à limiter l'emploi des mesures de protection exceptionnelle, c'est-à-dire l'imposition de droits antidumping. de droits compensateurs et de mesures de sauvegarde comme le contingentement. Les mesures protectionnistes américaines ont affecté pour environ 6,5 milliards \$ de produits canadiens dans nombre de secteurs, le cas le plus récent et le plus flagrant étant celui du bois d'oeuvre de résineux. Il est vital que nous mettions en place un nouveau mécanisme de règlement des différends pour assurer à la fois de bonnes négociations et l'avenir de nos industries exportatrices.

RENFORCEMENT DE L'ACCÈS

 Nous voulons que l'élimination des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires s'échelonne sur une période de transition. La plupart des expéditions transfrontières entrent en franchise de part et d'autre, mais les tarifs qui subsistent entravent sensiblement le commerce des produits visés. Nous désirons également harmoniser les procédures douanières et les règles d'origine.

- Nous recherchons un accord sur les questions non tarifaires comme les restrictions relatives aux marchés publics, les entraves au commerce d'ordre réglementaire, administratif et technique, et les règles régissant la propriété intellectuelle: brevets, droits d'auteur et marques de commerce. Ces questions revêtent beaucoup d'importance pour bien des entreprises.
- Nous discutons pour la première fois du commerce des services. Ce secteur compte pour plus des deux tiers de notre produit intérieur brut et pour environ 12 % du total de nos exportations, principalement aux États-Unis. Or, si nous avons avec notre voisin un excédent au compte des marchandises, nous sommes déficitaires au poste des services. Nous cherchons à définir